Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIe ANNÉE — No 46 14 DÉCEMBRE 1935

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Aux retraités. — Contribution à la petite histoire de l'an de grâce 1935. — Les privilégiés.* — NEUCHATEL : *Notre assemblée générale.* — JURA : *A l'Ecole secondaire de St-Imier. — Retraites. — Décès.* — TRIBUNE LIBRE : *Réponse à M. Piot.* — INFORMATIONS : *Almanach Pestalozzi. — F. I. A. I. : Congrès d'Oxford. — La grande pitié.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : L. ELIE : *Sténographie et sténotypie.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *Potentiel éducatif des vies.... vécues.* — PRATIQUE : *Français : La neige. — Arithmétique.* — MOYENS D'ENSEIGNEMENT : *Dessin : Un nouveau manuel. — Récitation : Petite enfantine. — Pensée.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX RETRAITÉS

Le Conseil d'Etat propose à la Commission des finances une diminution des retraites pour 1936.

Cette réduction serait progressive et irait du 8 % pour les pensions servies dès 1935, au 14 ½ % pour celles qui datent de 1922. En outre, les couples subiraient une retenue de 50 % sur la retraite la plus basse — celle de la femme.

Ces chiffres sonnent dur. Tous ceux qui ont compté, pour leurs vieux jours, sur le 60 % de leur traitement, pourront faire leurs réflexions sur la sérénité que leur apporte la fin de leur labeur. Et les institutrices mariées aux instituteurs, qui ont payé, pendant tant d'années, les mêmes contributions que leurs collègues célibataires ou épouses de syndics, de commerçants ou d'artisans, seront heureuses de penser que, grâce aux sacrifices qu'on exige d'elles, la caisse des retraites sera renflouée !

Une exonération est cependant prévue, égale à celle dont bénéficie le corps enseignant en fonction (femmes d'instituteurs naturellement exclues...).

Le Comité S. P. V. a été et sera de nouveau entendu cette semaine par la Commission. La session est proche. Que chacun fasse un effort personnel auprès des députés, qui auront certainement à cœur de laisser aux vieux serviteurs de l'école et du pays une pension suffisante et équitable.

LE COMITÉ.

CONTRIBUTION A LA PETITE HISTOIRE DE L'AN DE GRACE 1935

Nous donnons ci-dessous et sans commentaires le texte complet d'une « Requête » adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat du canton de Vaud.

Voici d'abord la lettre d'envoi à toutes les communes :

Sentier, le 12 novembre 1935.

Aux Municipalités des communes vaudoises,

Messieurs les syndics et Messieurs,

La situation financière sérieuse, angoissante même de certaines communes — le chômage grevant lourdement les dépenses — et d'autres motifs nous incitent à tenter une démarche auprès du Conseil d'Etat vaudois, dans le but de recommander à ce dernier l'application d'une baisse sérieuse des magistrats et fonctionnaires cantonaux. Cette baisse aurait une heureuse répercussion sur la part des dépenses à la charge des communes, spécialement en ce qui concerne l'instruction publique.

Nous pensons qu'une adresse collective émanant de plusieurs communes aurait plus de valeur qu'une simple requête isolée. C'est la raison essentielle de notre initiative.

Tout en regrettant de vous importuner, nous espérons pouvoir compter sur votre appui. Nous vous prions donc instamment de bien vouloir prendre connaissance du projet de lettre ci-joint et, cas échéant, de nous faire part, pour le 20 novembre 1935 au plus tard, de votre adhésion, en nous retournant, dûment scellé et signé, le bulletin annexé à la présente.

En nous recommandant pour une prompte réponse, nous vous adressons nos remerciements anticipés et vous prions d'agréer, Messieurs les syndics et Messieurs, nos salutations très distinguées.

Pour les Municipalités de :

L'Abbaye :	*Le syndic :* A.-M. Rochat.	*Le secrétaire :* M. Piguet.
Bière :	*Le syndic :* Ed. Pittet, député.	*Le secrétaire :* L. Croisier, fils.
Le Chenit :	*Le syndic :* A. Meylan.	*Le secrétaire :* P. Rochat.
Le Lieu :	*Le syndic :* Alph. Rochat.	*Le secrétaire :* Alb. Buffat.
Sainte-Croix :	p. *le syndic :* Bornand, municip.	*Le secrétaire :* Eug. Bornand.
Vaulion :	*Le syndic :* G. Reymond.	*Le secrétaire :* Ad. Maire.

. . . . . .

BULLETIN à retourner pour le 20 novembre 1935
à la Municipalité du Chenit, *Sentier.*

Après avoir pris connaissance du projet de lettre au Conseil d'Etat vaudois relative à l'application, dès 1936, des mesures nécessaires à la réalisation d'une économie réelle de 10 % calculée sur l'ensemble des traitements de tous les magistrats et fonctionnaires cantonaux, la Municipalité soussignée déclare approuver le fond et la forme de la requête des Municipalités de : L'Abbaye, Bière, Le Chenit, Le Lieu, Sainte-Croix et Vaulion, et la recommande chaudement à la bienveillance du gouvernement vaudois.

....., le ..... 1935.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Le secrétaire :*

(Signatures et sceau.)

Au Grand Conseil,
Au Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne.

Monsieur le président et Messieurs les députés,
Monsieur le président et Messieurs les conseillers,

Nous prenons la respectueuse liberté de vous adresser la présente requête, en nous excusant à l'avance de vous importuner, sachant combien lourdes sont vos responsabilités pendant l'époque pénible que nous vivons depuis quelques années et dont il est difficile, hélas, de prévoir la fin.

Vous n'ignorez pas, sans doute, que la situation financière de nombreuses communes vaudoises est sérieuse, très sérieuse, angoissante même dans certains cas. Le chômage grève lourdement plusieurs budgets communaux. La collectivité serait inhumaine si elle se désintéressait du sort des chômeurs. Les dépenses occasionnées par le manque de travail sont donc inéluctables. Bon gré, mal gré, ces dépenses doivent être acceptées par les communes, le canton et la Confédération.

Dans ses prévisions pour 1936, le Conseil d'Etat prévoit des économies. Nous l'en félicitons chaleureusement. Toutefois certaines de ces économies se font sur le dos des communes. Le fait suivant paraît paradoxal : les traitements du personnel enseignant primaire et secondaire sont fixés par l'Etat, mais sont payés par les communes. Les subsides versés par l'Etat aux communes pour l'instruction publique secondaire ont été diminués dans une sensible proportion. Les subsides pour l'enseignement primaire subiront très probablement le même sort en 1936. Par conséquent, les dépenses des communes seront de ce fait sensiblement augmentées. Est ce juste ? Non, car il est interdit aux communes de diminuer les traitements de leur personnel enseignant primaire et secondaire.

En 1921, les traitements des fonctionnaires cantonaux ont été revus et mis en rapport avec le coût de la vie. Les conditions d'existence en 1935 sont notablement changées. L'indice des prix de la vie moyen (denrées alimentaires, habits, logements, chauffage, éclairage) était en 1921 de 199. Pour 1934, il est tombé à 132,5.

Les traitements des magistrats et fonctionnaires communaux ont été sérieusement baissés ces dernières années. La baisse calculée sur le 100 % des salaires est, dans certaines communes, de 4,2 % au minimum et de 18,9 % au maximum

Les paysans, les ouvriers d'industrie, les employés, les artisans, les commerçants et les industriels indépendants ont subi, eux aussi et comment, les répercussions de la crise.

Toutes ces raisons nous incitent à prier respectueusement le Grand Conseil et le Conseil d'Etat vaudois de bien vouloir étudier l'application, dès le 1er janvier 1936, des mesures nécessaires à la réalisation d'une économie réelle de 10 % calculée sur l'ensemble des traitements de tous les magistrats et fonctionnaires cantonaux.

Un sacrifice important est nécessaire pour le bien de tous et pour l'avenir du pays. Le peuple travailleur indépendant a déjà fait ce sacrifice bien à contre-cœur, nous en convenons, mais le sacrifice est fait.

Il est inadmissible qu'une classe privilégiée vive commodément, sinon largement, soit assurée de toucher le moment venu une confortable retraite — retraite possible grâce à l'intervention financière de l'Etat — et ne contribue

point à la diminution du train de vie de l'Etat et des communes dans une mesure conforme aux circonstances actuelles.

Espérant que, dans l'intérêt de la communauté, notre trop longue lettre sera examinée avec votre bienveillance habituelle, nous vous prions de croire, Monsieur le président et Messieurs les conseillers, à notre respectueuse considération et à notre vive gratitude.

Au nom des Municipalités de :

(Suivent les mêmes signatures, et dans le même ordre que dans la lettre d'envoi aux communes.)

Envoi « officiel » par le Greffe municipal de la commune du Chenit. Timbre postal du Sentier du 13. 11. 35 12.

Il va sans dire qu'une protestation est adressée par la S. P. V. et les T. F. contre l'esprit et contre la forme d'un pareil libellé. LE COMITÉ.

LES « PRIVILÉGIÉS »

Nous en a-t-on suffisamment rabattu les oreilles, avec plus où moins de bienveillance, en maintes occasions, dans la grande presse et ailleurs, de nos traitements confortables et *fixes* et de nos retraites **assurées** !

Or, à les considérer de près, en suivant les événements plus ou moins récents, les premiers ne sont point si fixes et les secondes si assurées que nos détracteurs le prétendent.

Voyons plutôt : Après des années d'une existence précaire, c'est en 1921 que le corps enseignant primaire obtient, de haute lutte, des traitements *normaux*. En 1922, après deux ans, diminution de 8 %. En 1930 seulement, alors que depuis quelques années déjà les comptes d'Etat bouclaient par de coquets bénéfices, les traitements sont enfin rétablis à leur valeur normale. En 1933, nouvelle baisse à envisager : conscients des difficultés de l'heure, soucieux de leurs devoirs de solidarité générale, nos représentants au Comité S. P. V. déclarent consentir à une baisse de 5 %. Le Grand Conseil vote le 6 %, que nous devons subir en 1934 et 1935.

Quel sera notre sort en 1936 ? Notre chroniqueur Chevalley nous a parlé du projet, raisonnable, du Conseil d'Etat. Mais d'autres propositions, abusant de la surenchère, vont lui être opposées. C'est une baisse du 10 % au moins dont nous sommes menacés !

Voyons les retraites : notre caisse est créée en 1922, à l'immense satisfaction des nombreux bénéficiaires qui l'attendaient avec la plus grande impatience. Mais cette institution est réalisée sans tenir compte entièrement des bases démontrées comme indispensables par les experts techniques. De fait, conformément aux prévisions de ces derniers, le fonds des retraites, à partir de 1927, s'anémie de façon inquiétante. En 1931, une action de secours doit être instituée en sa faveur. Nos contributions passent de 6 à 7 %, celles de l'Etat aussi, et celui-ci s'engage en outre à combler les déficits d'exercices. Cependant, notre caisse continue à déployer ses précieux effets en faveur de nos anciens collègues... mais les déficits s'amplifient.

Et ce sont alors, brusquement, sans ménagement pour les vieux serviteurs qui en seraient atteints, les dernières propositions : une baisse de 8 à 14 ½ % sur les retraites, après certaines défalcations il est vrai. Pauvres anciens collègues

qui, comme nous, croyiez fermement *acquises* cette retraite si longtemps entrevue, et certes pourtant bien méritée !

Enfin, et c'est le comble me semble-t-il, aux collègues épouses d'instituteur ou de fonctionnaire de l'Etat — ces institutrices « au rabais » déjà lorsqu'elles étaient tolérées dans l'enseignement — on infligerait une diminution du 50 % de leur retraite ! Elles ont pourtant, comme nous tous, abandonné six mois des augmentations nouvelles, elles ont payé leurs contributions complètes, elles pensaient, elles aussi, avoir droit à leur retraite acquise : erreur, illusion ; on leur en offrirait *la moitié seulement.*

Ayons malgré tout confiance dans le bon sens et l'esprit d'équité de nos députés au Grand Conseil. Jusqu'à plus ample informé, je me refuse à croire qu'ils pourraient sanctionner des mesures aussi brutales et injustes.

Sinon, les privilégiés que nous sommes peut-être beaucoup moins qu'on ne nous le dit, deviendront certainement les sacrifiés, voire les dupes.

C. S.

NEUCHATEL

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Environ deux cents personnes, dont 150 membres de la S. P. N., ont assisté à la conférence qui a précédé notre assemblée générale annuelle du 23 novembre. Vu l'intérêt et la nouveauté du sujet, le Comité central avait invité le public à venir entendre *M. Aeschlimann*, instituteur à Bex, parler de ce curieux réveil pour le chant populaire auquel les Suisses alémaniques ont donné le nom de *Singbewegung.*

Le but de ce mouvement, c'est de faire l'éducation musicale des masses populaires principalement par l'étude des chansons du folklore, des chants les plus connus, de canons avec accompagnement des instruments qui sont le mieux dans la tessiture de la voix, notamment la flûte douce, le luth, le clavecin.

C'est en Moravie, il y a une vingtaine d'années, que naquit le mouvement, Grâce aux efforts de son initiateur, Walter Henzel, il a gagné les pays du nord, la Finlande, la Hongrie et la Suisse alémanique où s'est fondée une société possédant un organe : *Volkslied und Hausmusik* dont le titre est significatif. Dans la Suisse romande, M. Aeschlimann s'est fait le propagateur désintéressé et enthousiaste des idées de Henzel. Dans certaines classes de la ville de Paris, on a fait une tentative en adoptant le pipeau comme auxiliaire du solfège et du chant.

Des cours populaires qui ont lieu le soir sont organisés pour étudier simultanément le chant et la musique instrumentale. D'autres cours de plusieurs journées sont donnés plus spécialement à ceux qui sont chargés d'enseigner le chant. Enfin, c'est par des auditions publiques, voire des sérénades, que les chefs du mouvement cherchent à gagner des partisans. Les exercices pratiques sont coupés par des causeries sur des questions se rattachant à la musique. Les textes des chants sont particulièrement bien étudiés et commentés, ce qui est d'une grande importance aux yeux de M. Aeschlimann. Bref, dans ces cours, on fait de l'art pour l'art, d'une façon désintéressée. Prière aux professionnels qui nous jalousent d'en prendre bonne note. Cette pénétration de l'art dans les masses a des effets bienfaisants et parfois inattendus. Tel, ce brave paysan vaudois qui abandonne quasi la pinte depuis qu'il joue de la flûte douce. Ce n'est pas peu dire.

L'emploi de la flûte douce dans les leçons de chant rend de grands services ; elle les anime. Les petits flûtistes ne tardent pas à devenir les meilleurs lecteurs. L'étude de cet instrument est très simple. M. Aeschlimann a publié une méthode qui permet une initiation rapide. Le coût de la flûte douce est peu élevé ; c'est l'Allemagne qui livre la meilleure qualité. La flûte de fabrication anglaise que l'on nous a présentée résonne aussi désagréablement que celle d'Albion dans le concert des sanctions. Souhaitons que l'industrie suisse puisse, un jour, nous fournir ce petit instrument.

Après que M. Aeschlimann eut présenté la flûte douce et ses congénères, il fit entendre, avec le concours de trois de ses élèves, quelques airs bien connus. Ensuite, c'est au tour d'une classe de filles du Collège des Parcs de se produire, Préparées par les soins de *M. Louis Haemmerli*, maître de chant, ces fillettes chantent une berceuse avec accompagnement des instruments entendus tout à l'heure ; elles ont spontanément apporté leurs poupées. L'association du luth et de la flûte douce soutient discrètement la voix et l'enveloppe comme d'une caresse. La même classe chante encore allègrement quelques canons dont l'un : *Dona nobis pacem* est une petite merveille. Ce genre choral a le don de stimuler les enfants. Si, dans une leçon, l'intérêt se met à languir, interrompez le travail ; puis, à coups... de canons, essayez de ranimer les esprits ; le succès est certain.

L'idée d'employer la flûte douce comme auxiliaire du chant et du solfège paraît heureuse, et je crois qu'elle fera son chemin. Je le souhaite à M. Aeschlimann dont je tiens à souligner la simplicité charmante avec laquelle il a présenté sa cause.

* * *

Après quelques minutes de répit, l'assemblée passe des tendres accents du luth au plus poignant des réalismes. Une nouvelle baisse des traitements est à l'ordre du jour. L'édition — c'est la neuvième — a été revue et augmentée. Du 7 % on va passer directement à une saignée de 15 à 18 %. On ne saurait recevoir pareil coup de lancette sans émotion. Des renseignements circonstanciés sur les nouveaux projets du Conseil d'Etat ont été publiés par le secrétaire du Comité central, M. Georges Strœle, dans le *Bulletin* du 23 novembre. Chacun des membres de la S. P. N. est donc censé être au courant.

En ouvrant la séance, M. *H.-L. Gédet*, président, salue avec joie la présence, parmi nous, de M. *René Fague*, président de la Société pédagogique vaudoise, qui nous a fait le grand plaisir de répondre à l'invitation adressée à sa section.

M. Gédet fait ensuite remarquer que l'article de M. Strœle a été publié à titre purement documentaire, et qu'il n'engage en aucune façon l'opinion du Comité central. On a cru, dans la section du Locle surtout, que le Comité central se bornait, en les publiant, à accepter les projets du Conseil d'Etat qui, à la date du 23 novembre, du reste, n'étaient pas encore arrêtés dans leur forme définitive. Rien dans l'article incriminé ne permet une pareille supposition. Le Comité central entend comme d'habitude défendre énergiquement les positions menacées du corps enseignant primaire. M. Gédet rappelle aussi que les présidents de section ont été mis au courant des intentions du Conseil d'Etat par voie de circulaire. Rien non plus dans celle-ci ne permettait de conclure que le Comité central était résigné à laisser tordre le cou à ceux qu'il a mission de défendre. Avant de rien entreprendre il convenait de renseigner

chacun et de donner à l'assemblée générale le moyen de tracer sciemment sa ligne de conduite.

Après ces explications nécessaires, M. Gédet trace à grands traits l'histoire des diminutions de traitements depuis l'origine, soit depuis 1923 à 1935.

Fixons par quelques chiffres ces étapes douloureuses. Rappelons d'abord les pourcentages :

1923	5 %	1926	4 %	1933	5 %
1924	7 ½ %	1927	5 %	1934	5 %
1925	5 %	1928	5 %	1935	7 à 8 %

L'ensemble des fonctionnaires neuchâtelois a dû, au cours des neuf années indiquées ci-dessus, restituer environ 2 600 000 fr. à la princesse. C'est sans doute en songeant à cette énorme contribution que M. le conseiller d'Etat Renaud s'écriait, l'autre jour, au Grand Conseil : « Les fonctionnaires sont encore des privilégiés ». Ces prétendus privilégiés ont donc touché des traitements normaux fixés par la loi de 1921 pendant six ans, soit en 1921, 1922 1929, 1930, 1931 et 1932, sur une période de quinze années.

M. Gédet rappelle que les lois de novembre 1932 font peser, en sus des réductions de traitements, des charges plus lourdes sur l'enseignement primaire que sur les autres enseignements. Quant à la loi de février 1935 qui, à côté des normes actuelles de réductions, fixe les chiffres d'une nouvelle échelle de traitements applicable aux fonctionnaires entrés en charge dès le 1er janvier écoulé, elle n'a fait qu'aggraver la situation. Après beaucoup d'efforts, le Comité central a obtenu satisfaction sur deux points : la suppression du traitement dit de « stage » et la répartition de la haute-paie sur une période de 16 ans commençant la quatrième année au lieu de la cinquième.

Passant aux projets en cours, M. Gédet relève que l'Etat a l'intention de récupérer 800 000 fr. au lieu de 335 000 fr. sur les traitements des fonctionnaires, et que l'ensemble des contribuables sera appelé à fournir un supplément de ressources de 1 400 000 fr. Une fois de plus on viole la loi de l'équité à notre détriment. Nos gains de fonctionnaires subiront une grosse amputation, et nos bordereaux d'impôt seront en même temps grevés des centimes additionnels. Comme l'Etat doit trouver plus de deux millions en ressources nouvelles et en économies pour payer les conséquences de la reprise de la Caisse d'épargne et des âneries de la Banque cantonale, la note devait être payée par les contribuables et non pas, avant tout et surtout, par les fonctionnaires.

M. Gédet termine son entrée en matière en parlant du projet dont il a été longuement question dans le *Bulletin* tendant à réduire l'allocation de l'Etat en faveur de l'enseignement primaire de 50 % à 40 %. Une requête a été adressée à ce sujet par le Comité central à la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet. M. Gédet donne lecture de cette pièce. Nous la publions ci-dessous en faisant remarquer que d'après les déclarations faites récemment au Grand Conseil par le chef du Département des finances, un projet remanié fixe le chiffre de la subvention à 45 % pour l'enseignement primaire comme pour l'enseignement secondaire. C'est une satisfaction pour nous.

De la discussion qui suivit cet exposé, retenons les points essentiels. On s'est étonné que l'on modifie, après un an, la loi de février 1935 fixant les réductions actuelles pour une période de trois ans. L'Etat en prend à son aise avec ses serviteurs ; la rupture unilatérale de nos contrats pour réparer des

erreurs bancaires dont nous ne sommes pas responsables est injuste. Plusieurs voix condamnent avec énergie cette déplorable tactique. Ensuite de ce bouleversement imprévu de nos situations, beaucoup de fonctionnaires seront dans l'embarras. Il y a des engagements pris en matière d'assurances, de loyers, d'études des enfants. Comment les tenir sous le coup d'une double réduction de traitement à laquelle s'ajoutent tous les nouveaux impôts ? Impossible pour nous d'accepter un nouveau sacrifice.

Sur ce dernier point, il y a unanimité de vues dans l'assemblée.

On a relevé aussi les répercussions que les baisses envisagées auront sur le commerce, surtout dans les Montagnes où le négociant n'a pas de meilleur client que le fonctionnaire. Il a été annoncé que dans les deux cités montagnardes une coalition du commerce et de l'agriculture s'apprête à faire obstacle au projet qui nous concerne. Quelqu'un a fait remarquer aussi que l'Etat, à l'imitation du ministre Laval, aurait le devoir de faire baisser le prix de bien des choses pour contre-balancer nos pertes de gain. Il faudrait faire pression sur le propriétaire, le médecin, l'apothicaire, l'arracheur de dents, le boucher et tant d'autres qui se cramponnent à des tarifs exorbitants.

De l'avis de certains orateurs, l'état catastrophique de nos finances exigerait que l'Etat rançonnât aussi ses créanciers par la baisse forcée des intérêts de la dette. On a même donné en exemple les procédés d'assainissement auxquels la Belgique a recouru.

Dans le camp féminin, il y a eu des protestations contre le taux de diminution des traitements des institutrices qui est de 3 % plus élevé que le taux appliqué aux traitements des instituteurs. Le Comité central est instamment prié de réclamer l'égalité dans ses prochaines démarches.

L'assemblée a été stupéfaite d'apprendre qu'on envisageait une diminution de 10 % de la subvention cantonale en faveur du Fonds scolaire. Mesure jugée inacceptable du moment que l'institution est en période de déficit.

Enfin, il a été fait opposition à l'abandon du taux progressif et à l'extension de la période de répartition de la haute-paie (20 annuités au lieu de 16).

Aucune résolution n'ayant été votée, M. Gédet, président, prend acte des vœux formulés et des opinions émises. Le Comité central s'en inspirera dans la mesure du possible au cours des démarches qui seront faites auprès des autorités.

J.-Ed. M.

* * *

Voici le texte de la lettre dont il a été question dans le compte rendu ci-dessus. Elle a été adressée au Conseil d'Etat, par le Comité central, en date du 10 août dernier :

Parmi les nouvelles mesures d'économies que le Grand Conseil a soumises à votre Commission, quelques-unes concernent l'enseignement primaire ; vous comprendrez qu'elles intéressent de près le corps enseignant primaire, que notre Comité les ait examinées et qu'il se permette de vous communiquer son opinion à leur sujet.

Dans le projet N° 6, la revision principale de la loi sur l'enseignement primaire portera de 50 % à 40 % le taux de l'allocation de l'Etat ; cette réduction aura certainement pour effet, comme le dit d'ailleurs le rapport du Conseil d'Etat, de pousser les communes à « récupérer, dans une large proportion, par des concentrations ou des suppressions, la diminution de la subvention ».

Nous craignons fort, et non sans raisons, que ces concentrations et suppressions,

venant s'ajouter à toutes celles qui ont déjà été réalisées, ne soient directement nuisibles au bon fonctionnement de l'école primaire et ne frappent encore une fois son corps enseignant en augmentant le travail et en diminuant les ressources de ses membres. Ceux-ci estiment, en effet, qu'avec la réduction actuelle des traitements, les nouveaux impôts, la suppression de rétribution pour les travaux manuels, la suppression des maîtres spéciaux, la suppression d'enseignements dans d'autres établissements, celle d'occupations accessoires, l'augmentation des horaires et des effectifs, la mesure est comble ; que vouloir aller plus loin pourrait avoir de fâcheuses conséquences tant pour l'enseignement lui-même, que par l'état de mécontentement créé parmi les membres du corps enseignant.

Nous remarquons encore que l'enseignement secondaire ne sera pas touché par la baisse de l'allocation de l'Etat. L'enseignement primaire, nécessaire à tous, ne devrait-il pas jouir avant tout autre des faveurs des pouvoirs publics ?

Les nouveaux alinéas des articles 102 et 102 bis *nous paraissent également inopportuns : le premier, laissant au Conseil d'Etat la faculté de répartir à son gré une part de la subvention pour lui permettre d'obliger certaines autorités communales à des économies ou des suppressions qu'elles n'auraient pas jugées utiles ; le second devant avoir pour résultat de multiplier les classes temporaires, déjà trop nombreuses actuellement, et dont les titulaires ne sont rétribués que durant une fraction de l'année, et d'augmenter aussi pendant une partie de l'année l'effectif de classes à plusieurs ordres où l'enseignement est déjà suffisamment difficile.*

Enfin, la proposition, faite au cours du rapport, de remettre l'inspectorat de toutes les écoles primaires à un seul inspecteur, sera, elle aussi, préjudiciable à l'enseignement. Un seul inspecteur verra une trop grande partie de son temps accaparée par la besogne administrative, et le rôle de conseiller et directeur pédagogique des débutants sera forcément sacrifié. Dans notre canton, deux inspecteurs sont certes un minimum pour permettre à l'inspectorat scolaire de remplir sa tâche essentielle.

Voilà, Monsieur le président et Messieurs, les observations et les craintes qu'a provoquées parmi nous l'examen des projets relatifs à l'enseignement primaire et que nous tenions à présenter aux membres de la Commission chargée de les étudier, en les assurant de notre considération la plus distinguée.

Au nom du Comité central de la S. P. N. :

Le secrétaire : G. STRŒLÉ. *Le président :* H.-L. GÉDET.

Décisions.

Les projets définitifs du Conseil d'Etat sont connus aujourd'hui. Ils prévoient l'établissement d'une nouvelle échelle de traitements comportant 8 à 11 % de diminution sur celle de 1921. A cette diminution s'ajoutera une réduction temporaire de 10 %, avec défalcation de base de 500 fr., plus les dégrèvements prévus par la loi fiscale.

C'est les 27 et 28 décembre que le Grand Conseil se réunira pour décider des étrennes que l'Etat attend de nous.

Les représentants de nos associations se sont réunis le 7 décembre pour arrêter leurs revendications. Ils demanderont que les dépenses occasionnées par le renflouement de la Banque cantonale (2 200 000 fr.) ne tombent pas, pour une part quelconque, à la charge des fonctionnaires.

En tout état de cause, la réduction temporaire des traitements doit être

faite selon un taux équitable et progressif et de façon que les traitements réduits ne descendent pas au-dessous des chiffres fixés par l'échelle de 1935. On sauvegardera dans une meilleure mesure les situations modestes et celles des fonctionnaires qui ont des charges de famille.

La réduction de 8 à 11 % ne concerne que le corps enseignant primaire.

9 décembre 1935. J.-Ed. M.

JURA

A L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Cet établissement, d'une réputation solide, a célébré à la mi-novembre écoulée le 75e anniversaire de sa fondation. Ce fut l'occasion pour toute la population du grand village industriel, si éprouvé par la crise, de manifester sa sympathie et sa gratitude envers une institution à qui elle doit en bonne partie le niveau intellectuel qui la caractérise et l'esprit d'initiative dont ont fait preuve maints habitants du lieu. Les festivités organisées en cette circonstance ont groupé les autorités, le corps enseignant, les élèves anciens et actuels, les parents, les sociétés pour rendre hommage aux fondateurs de l'Ecole et à ceux qui se sont passé le flambeau à travers les générations. Cérémonie officielle au temple, concerts, banquet, discours, représentations d'une pièce de théâtre d'occasion, « Ecoliers », écrite par M. A. Glauser, ancien élève de l'Ecole, et qui a eu un très gros succès, brochure historique dont l'auteur est M. le pasteur Gerber : tout a contribué à donner un grand lustre à ce jubilé, dont la cheville ouvrière a été M. Flotron, le distingué et dévoué directeur de l'Ecole. Les orateurs qui se sont exprimés au cours de la cérémonie et du banquet sont MM. Francillon, président de la Commission ; Chappuis, maire de Saint-Imier ; Lièvre, inspecteur des écoles secondaires du Jura ; Voumard, pasteur. Fait remarquable à signaler : parmi les anciens élèves et à la place d'honneur, se trouvait encore un élève de la première série, donc de 1860, M. Augsburger-Savoye, habitant Saint-Imier.

Extrayons quelques passages du remarquable discours de M. Lièvre. « C'est en fonction de la vie, dit-il, qu'il faut envisager l'œuvre de l'école. C'est dire que l'école sera à la page, qu'elle réglera son activité sur les contingences, afin de préparer au mieux les générations montantes aux réalités de l'existence. Cette conception très réaliste de l'école inspire depuis quelques années les tendances pédagogiques.

» D'ailleurs, il faut le dire, cette conception de l'éducation est l'aboutissement logique des études philosophiques contemporaines qui ont conduit à une meilleure connaissance de la nature vraie de l'enfant, de ses tendances innées, différentes de l'un à l'autre. Or, cette connaissance de l'individualité de l'enfant a suggéré précisément l'idée de l'école nouvelle, dont il est si souvent question, qui cesserait d'être livresque pour devenir active. A l'école active, l'adolescent pourrait donner libre cours à ses besoins d'activité physique, à son esprit d'initiative, à la spontanéité de ses instincts de découvrir, de créer, de produire, bref, à ses aptitudes personnelles. L'école active serait donc organisée de manière à tenir compte des capacités réelles de chaque écolier dans le but d'assurer l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, tout en formant son caractère par l'exercice du jugement, de la volonté, de la réflexion.

» Certes, on peut souscrire de prime abord aux principes formulés par les

pionniers de l'école active et reconnaître les avantages qu'elle offre. Cependant certaines réserves s'imposent, dictées, non seulement par les conditions dans lesquelles doit se donner l'enseignement, mais encore par des considérations d'ordre psychologique. »

RETRAITES

Ont pris leur retraite cet automne :

1° Mme *Meusy*, de Courtemaîche, après quarante ans d'activité.

2° M. *Joseph Guéniat*, instituteur à Delémont, et *S. Monnin*, maître secondaire à Courrendlin, tous les deux après quarante-quatre ans d'enseignement. Des cérémonies touchantes ont marqué leur départ.

Qu'ils jouissent de longues années encore du repos bien mérité qui leur a été accordé !

DÉCÈS

Signalons celui de Mlle *Vultier*, ancienne institutrice à Delémont, âgée de 78 ans, une vaillante éducatrice, qui avait enseigné pendant quarante-neuf ans dans la même classe, se donnant tout entière à sa tâche et qui, atteinte d'une grave et douloureuse maladie, la supporta avec un grand courage.

On déplore aussi le décès, à Saint-Imier, de Mlle *Schweizer*, enlevée à sa brillante activité dans la force de l'âge.

AUX HONNEURS

On a cité les noms des membres du corps enseignant bernois élus au Conseil national. Ajoutons que M. *Georges Mœckli*, professeur au Progymnase de Delémont, avait déjà auparavant occupé le poste de député au Grand Conseil.

Plusieurs collègues sont maires de leurs communes. Voici ceux que me rappelle ma mémoire : MM. Dr M. Mœckli, professeur, à Neuveville ; O. Farine, instituteur, à Courroux ; Hoffmeier, instituteur, à Bassecourt ; Voisard, instituteur, à Fontenais.

Je m'excuse des omissions possibles.

Mentionnons encore, pour terminer ce palmarès, le beau succès obtenu par l'exposition de peinture de Mlle Adrienne Froidevaux, maîtresse secondaire à Delémont, déjà connue des lecteurs du *Bulletin* pour son talent poétique.

H. S.

TRIBUNE LIBRE

D'UN NOUVEAU DEVOIR DE L'ÉCOLE
Réponse à M. Piot.

L'article de M. Piot, paru dans *L'Educateur* du 23 novembre dernier, me semble exiger une réponse, ne serait-ce que pour éviter les malentendus, car j'ai l'impression de n'avoir pas été compris.

Je n'entends point « torpiller le principe de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi ». Il ne s'agit pas d'astreindre « chaque écolier aux leçons de religion ». Il ne s'agit pas d'établir « à l'école une dictature religieuse, sans respect pour les confessions minoritaires ». J'avais simplement dit, dans ma lettre publiée par l'*Educateur* du 5 octobre, que, si l'on admet l'existence de

Dieu, l'école doit tenir compte des devoirs envers lui, « comme elle tient compte du devoir envers la famille et envers la patrie ».

Du moment que notre Constitution commence par ces mots « Au nom du Dieu tout-puissant », je ne pense pas qu'aucun article de cette Constitution, pas plus l'article 27 que les autres, soit violé quand nous parlons de Dieu. Le respect des consciences irait certainement trop loin s'il ignorait Dieu, sous prétexte qu'un petit nombre de gens, chez nous, ne croient plus à l'existence de Dieu. Je suis persuadé qu'un grand nombre de mes collègues pensent, comme moi, qu'un éducateur ne viole pas du tout le respect des consciences lorsqu'il parle à ses élèves d'un Dieu qui est notre Maître et qui nous aime, et lorsqu'il leur rappelle que la vie présente n'est plus qu'un mystère indéchiffrable, si elle n'est orientée vers l'au-delà.

L'éducation religieuse regarde l'Eglise et la famille, beaucoup plus que l'Ecole, telle qu'elle est conçue chez nous ; mais je ne crois pas que cette école doive systématiquement ignorer les vérités religieuses essentielles que toutes les religions admettent en notre pays, et sur lesquelles toutes sont d'accord.

Léon VAGLIO.

INFORMATIONS

ALMANACH PESTALOZZI

En 1910, une convention fut établie entre la S.P.R. et la Maison Payot. Cette dernière, reprenant l'édition de l'*Almanach Pestalozzi*, s'engageait à verser à notre caisse de secours un subside annuel de 500 fr. Renouvelée de 5 ans en 5 ans, cette convention est devenue caduque en 1920. Néanmoins la Maison Payot, à titre bénévole, a continué à nous verser cette somme.

Et cependant les affaires qu'elle fait avec l'*Almanach Pestalozzi* sont loin d'être brillantes, soit que le prix de revient ait augmenté, soit que la vente ait diminué. Dans tous les cas elle ne peut plus offrir aux instituteurs les mêmes avantages que précédemment. Cette année, elle leur enverra contre remboursement un exemplaire, et nous les prions de lui réserver bon accueil. Nos collègues feront en outre une bonne action en recommandant chaleureusement cet agenda à leurs élèves. Ils répondront ainsi au geste généreux de la Maison Payot qui, depuis 1910, a versé une coquette somme à notre caisse de secours : le compte en est vite établi. Sans compter que l'ouvrage en vaut la peine.

LA RÉDACTION.

F. I. A. I. — CONGRÈS D'OXFORD

L'*Educateur* du 12 octobre a donné le compte rendu des séances de ce congrès :

Voici les thèses qui y furent admises.

Ier SUJET (PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTEURS EN FONCTIONS) :

I. Déclaration.

La Conférence de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, réunie à Oxford (1935), déclare :

que la préparation des instituteurs à la fonction sociale qui leur est confiée nécessite après l'entrée en service un effort continu de culture ;

que la culture générale ne saurait être séparée de la culture professionnelle, l'une étayant l'autre, et, qu'en particulier, la formation des maîtres d'après les méthodes universitaires et suivant les modalités précédemment adaptées par la F. I. A. I., paraît la condition primordiale de tout perfectionnement ultérieur des maîtres en fonctions.

II. Appel.

La Conférence de la F. I. A. I. reconnaît que, d'une façon générale, la crise économique et certaines de ses conséquences politiques entravent l'effort d'auto-éducation des maîtres, mais elle fait appel à tous les éducateurs pour maintenir dans ces temps troublés la confiance dans la suprématie de l'esprit sur toutes les formes de la violence et sur toutes les forces de la brutalité.

III. Résolution.

a) Sans entrer dans les conditions particulières à chaque pays, la Conférence de la F. I. A. I. estime que la transformation de classes ou d'écoles en établissements de recherches expérimentales favoriserait l'avancement de la profession et le perfectionnement des maîtres.

b) La Conférence de la F. I. A. I. recommande qu'un congé payé soit accordé, après plusieurs années d'exercice, à des instituteurs susceptibles d'approfondir leurs connaissances professionnelles, soit par des recherches personnelles, soit par une étude comparée d'établissements scolaires de leurs pays et des pays étrangers.

c) La Conférence de la F. I. A. I. décide que le Secrétariat étudiera la possibilité d'organiser sous les auspices de l'Institut International de Coopération Intellectuelle une Université Internationale d'Information intellectuelle où, pendant une période de vacances scolaires, des savants, des philosophes, des artistes, des écrivains, des professeurs parmi les plus qualifiés feraient connaître la situation actuelle de leur spécialité ou le résultat de leurs travaux à un public plus particulièrement composé d'éducateurs.

d) La Conférence de la F. I. A. I. envisage le principe de la fondation, en collaboration avec d'autres associations s'il est nécessaire, d'un *Institut International de Pédagogie*, dont la première tâche serait d'éditer :

1. Une revue annuelle « Les Annales de la Pédagogie » signalant tous les ouvrages relatifs à la pédagogie, le titre de chaque ouvrage étant suivi d'un sommaire.

2. Sous le titre « Les Annales de l'Enseignement », une analyse mensuelle des travaux de différents groupements d'instituteurs concernant leur profession.

IIe SUJET (ENSEIGNEMENT DE LA PAIX) :

Résolutions.

I. La Conférence de la F. I. A. I., réunie à Oxford le 12, 13 et 14 août, confirme l'attachement maintes fois exprimé par la Fédération et les associations adhérentes à la cause de la coopération internationale et de la paix.

Elle rappelle que la Fédération, dès sa constitution en 1926-27, a inscrit dans ses statuts, comme l'un de ses buts fondamentaux, la coopération à la paix des peuples.

Elle rappelle que depuis 1928 dans ses Conférences successives, la Fédération

a, d'année en année, étudié sous l'angle éducatif les aspects divers du problème de la paix et de la coopération des peuples ;

En 1928, à Berlin :

résolution relative aux ouvrages scolaires bellicistes et à l'impartialité internationale dans l'enseignement ;

En 1929, à Bellinzone :

débats sur « L'école au service de la réconciliation des peuples » ;

résolution en faveur d'un livre d'histoire internationale exposant la contribution apportée ;

En 1930, à Stockholm :

condamnation de toute préparation militaire à l'école ;

En 1932, à Luxembourg :

débat sur un enseignement international de l'histoire, concluant à un enseignement historique qui soit soucieux de la vérité, qui écarte tout ce qui peut inspirer la haine de l'étranger et qui mette en valeur tout ce qui, dans le passé et le présent, traduit la solidarité des peuples ;

En 1933, à Santander :

débat sur la crise de l'éducation pour la paix et sa solution dans la situation internationale politique et économique ;

protestation contre les camps de travail destinés à couvrir des exercices militaires clandestins ;

affirmation de fidélité à l'idée de coopération internationale dans tous les domaines ;

volonté de participer activement au désarmement moral et hostilité irréductible au règlement par les armes de tous les différends internationaux ;

appel au concours de tous ses membres pour obtenir :

le désarmement progressif, simultané et controlé ;

l'interdiction de la fabrication privée des armes ;

le recours obligatoire à une juridiction internationale ;

l'application du boycottage économique et financier dans tous les cas prévus par le Pacte de la Société des Nations.

II. La Conférence de la F. I. A. I. :

rappelant que les instituteurs membres des associations adhérentes, profondément dévoués à la cause de la paix ;

se sont efforcés :

de développer parmi les enfants et les jeunes gens l'esprit de justice et de collaboration internationale qui est la base du Pacte de la Société des Nations ;

de supprimer ou d'atténuer dans les livres scolaires les passages pouvant semer parmi la jeunesse d'un pays les germes d'une incompréhension essentielle à l'égard des autres peuples, ainsi que le demandait la Résolution de l'assemblée des Nations de septembre 1925 ;

de réaliser un désarmement moral durable afin de créer des conditions favorables au désarmement matériel, général et progressif ;

rappelant qu'un représentant de la F. I. A. I. a été appelé à participer aux travaux du Sous-Comité des Experts pour la revision des manuels scolaires ;

que dans l'une de ses résolutions, ce comité fait appel aux groupements du personnel enseignant « pour veiller à ce que soient seuls mis en usage des

livres scolaires exempts de tous passages susceptibles de nuire à la bonne entente internationale » ;

que la Commission internationale de Coopération intellectuelle, dans sa session de 1932 a exprimé sa confiance dans les associations nationales et internationales d'instituteurs pour l'œuvre de désarmement moral et de coopération internationale ;

affirme sa volonté de continuer cet effort.

Mais la Conférence de la F. I. A. I. doit constater :

que les obstacles rencontrés par la Société des Nations et la Conférence du Désarmement ont rendu plus difficile la création du climat moral propre aux méthodes de collaboration internationale ;

que devant le retour offensif des nationalismes, les instituteurs, fidèles à l'idéal de paix, ne trouvent pas toujours auprès de l'opinion et des pouvoirs publics le concours qu'ils sont en droit d'attendre pour leur attachement à la tâche du rapprochement des peuples.

Tenant compte des traditions et des aspirations nationales différenciées, elle marque l'accord des instituteurs de tous pays pour un patriotisme où l'amour de la patrie ne se sépare pas de l'amour de l'humanité et qui permette à chaque peuple de défendre la liberté et la démocratie contre toutes les attaques, qu'elles viennent de l'intérieur ou de l'extérieur.

Il souhaite que par delà les frontières s'opère, aux côtés des instituteurs, le rassemblement des hommes de bonne volonté, décidés à se faire les serviteurs de ce patriotisme humain et à se dresser contre toute idéologie de défiance internationale.

III. La Conférence de la F. I. A. I., répondant à l'appel du prof. G. Murray, affirme sa foi dans l'éducation pour la paix.

S'inspirant de l'expérience acquise par dix années d'efforts pour la coopération internationale et la paix, persuadée que « la véritable éducation pour la paix doit consister, non pas en un simple enseignement des idées pacifistes, mais en une adaptation de l'esprit tout entier aux relations internationales » (Piaget) ;

que la coopération internationale, pour devenir une attitude d'esprit et de cœur, doit non seulement être étudiée, mais vécue ;

La Conférence demande à tous les membres des associations adhérentes, d'user de tous les moyens que la pédagogie moderne met à leur disposition pour cette éducation intellectuelle et morale de leurs élèves.

Un enseignement de l'histoire, délivré dans tous les pays de l'inculpation trop de fois méritée de perpétuer les malentendus et les haines entre les peuples, soucieux de vérité envers l'humanité tout entière, unissant indissolublement l'esprit scientifique à l'esprit de coopération internationale, sera un puissant facteur de paix.

Tous les moyens propres à établir des relations directes ou indirectes, à réaliser des communions de pensées et de sentiments entre enfants, jeunes gens, adultes de divers pays (voyages individuels ou collectifs, camps de vacances et échanges internationaux d'enfants, correspondance interscolaire, jour de bonne volonté, etc.), la compréhension mutuelle d'homme à homme et de peuple à peuple créeront le climat favorable à une paix durable.

LA GRANDE PITIÉ

Grèce. — En avril dernier, un décret gouvernemental a supprimé toutes les associations et les syndicats des fonctionnaires. Leurs fonds ont été confisqués, leurs biens mobiliers saisis, leurs organes périodiques suspendus. De nombreux instituteurs et professeurs qui osèrent protester furent licenciés ou déplacés.

Latvie. — Cela va mal aussi en Latvie. En 1932, le parlement avait voté des augmentations de traitement aux instituteurs, mais l'exécution de ce décret avait été, en raison de la crise, ajournée au 1er avril 1935. En avril dernier, le gouvernement a abrogé ce décret.

Le nombre des heures de travail du personnel enseignant a été augmenté de deux heures par semaine.

Il n'y a plus de statut légal des instituteurs, qui, en raison de l'état de siège, peuvent être congédiés du jour au lendemain, et cela sans recours possible. L'année dernière, des licenciements et des déplacements en masse ont été opérés. Dernièrement, à Riga, 30 instituteurs perdirent leur place, et parmi eux l'ancien président de l'Association des instituteurs lettons (affiliée, avant sa dissolution, à la F. I. A. I.), M. Kula, ainsi que le directeur de l'Ecole expérimentale, M. Tawans. L'Ecole expérimentale a été transformée en une école primaire ordinaire.

Un cours de préparation militaire a été introduit dans les programmes des deux dernières classes de l'école primaire et est continué à l'école secondaire ; ces cours sont donnés par des officiers en activité.

Le passage de l'école primaire à l'école secondaire est rendu plus difficile par des examens d'admission, alors que précédemment le certificat de l'école primaire suffisait.

Le nombre des écoles secondaires a été réduit. L'admission à l'Université a été suspendue cette année.

On s'efforce d'attirer la jeunesse dans l'organisation des « Mazpulks », dont le caractère est mi-rural, mi-militaire. Cette organisation compte actuellement 808 sections, avec 18 269 adhérents.

Uruguay. — La Federacion Magisterial Uruguaya, dans un manifeste publié par sa Section des Relations internationales, attire l'attention de l'opinion publique sur la situation tragique de l'école et des instituteurs uruguayens.

On compte, pour une population de 2 millions d'habitants, environ 300 000 enfants en âge de scolarité qui ne fréquentent pas l'école. Parmi ceux qui en bénéficient, 90 % la quittent après une année ou deux ans d'études, et 12 000 seulement arrivent aux classes supérieures.

2000 instituteurs sont sans emploi, tandis que les classes sont surpeuplées, comptant jusqu'à 100 élèves.

Le salaire normal des instituteurs est de 70 pesos par mois, somme absolument insuffisante étant donné l'index de la vie. Ces traitements, déjà restreints, ont encore été réduits du 5 % et les instituteurs ont été privés de leur droit à la retraite. Le personnel enseignant peut être licencié sans préavis ni explication.

Le Congrès des instituteurs, qui se tint récemment, protesta vivement contre cette politique scolaire et contre le gouvernement, qui tolère ou ordonne semblables mesures. *Feuille mensuelle d'information de la F. I. A. I.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

STÉNOGRAPHIE FT STÉNOTYPIE

Le point de vue pédagogique.

Utilisant annonces et articles rédactionnels de presse, et même les bénévoles offices de la radio, une propagande commerciale intensive affirme, depuis quelque temps, que la sténotypie — sténographie mécanique — tendrait à remplacer de plus en plus la sténographie dans les programmes scolaires officiels. C'est aller un peu vite en besogne, et vendre peut-être la peau de l'ours... Ainsi prend-on parfois ses désirs pour des réalités. Certes, diverses écoles particulières ont introduit la sténotypie parmi les branches commerciales qu'elles enseignent ; mais ces écoles, ne l'oublions pas, s'assignent des buts très spéciaux, où l'intérêt général n'a rien à voir, et qui sont parfaitement étrangers en tout cas aux écoles officielles. Quoi qu'il en soit, peut-être sied-il d'examiner brièvement ici les raisons *d'ordre purement pédagogique* (il y a en d'autres), qui s'opposent d'une manière décisive à l'introduction de la sténotypie dans les programmes primaires et secondaires de nos écoles.

* * *

La plus importante, à nos yeux, concerne l'orthographe, l'une des disciplines intellectuelles les plus difficiles à acquérir chez l'enfant, l'une aussi des plus sujettes aux influences extérieures, telles que celles qui dérivent de la mémoire visuelle, trop fréquemment sollicitée par les fantaisies orthographiques de certains écrivains ou... scribouillards. Les flottements qui résultent de semblables écrits se manifestent même chez l'adulte, même chez les professionnels ; on imagine dès lors les dégâts irréparables qu'ils produisent sur les malléables cervelles enfantines. Or, si la sténotypie, éliminant les signes géométriques de la sténographie manuscrite, imprime sur une bande en caractères connus, elle utilise intégralement l'*orthographe phonétique*, c'est-à-dire simplifiée, et même simplifiée à l'excès. On voit le danger qui découle d'une écriture présentant constamment aux yeux de l'enfant une *image déformée* des mots, où toutes les lettres phonétiquement inutiles disparaissent, où les vocables *holocauste*, *aller*, *errer*, par exemple, se transforment régulièrement en *olokost*, *ale*, *ere*, etc., Sans doute, la sténographie manuscrite est-elle basée sur le même principe ; mais il ne s'agit que d'un principe, *non de lettres*. Et du moins ne présente-t-elle à la vue et à la mémoire visuelle que des signes conventionnels, géométriques, absolument inoffensifs. Un exemple comparatif nous fera mieux comprendre.

Sténotypie

T E
S A
R A N
T R E
L A
K O N
F A N
S YO N
F O D
K A TR
S A N
M IL
YO N
T A
S I
K N A
TF I N D
S I N C
E
T Y
L I
F R
L
P R
M Y E
F E
F R Y E
UI D
S A N
M YO N
U N
R A
P O L
T
K A N
P O N

Sténographie

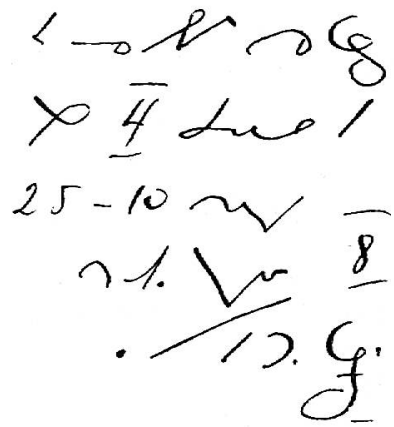

Usuelle

Dès sa rentrée, la Convention vote 400 millions d'assignats de 25 et 10 livres. Le 1er février, 800 millions. Un rapport de M. Cambon...

Phonétique

Te sa rantre la konfansyon fod katr san milyon tasikna tf ind s inc e ty lifr 1 premye fefrye uid san myon un rapol t kanpon...

Plusieurs remarques s'imposent à la vue de ce texte très court, et cependant déjà significatif. Bien que dicté, en 1934, à une professionnelle de la *démonstration* sténotypique, il ne fut certes pas lu avec la même aisance qu'il fut noté. Aussi bien comporte-t-il quelques erreurs, qui, répétées en des textes techniques, rendraient l'interlecture — seule, et d'ailleurs douteuse raison d'être de la machine — illusoire, difficile et imprécise.

A part quelques exceptions, on n'y rencontre que des articulations fortes (f pour v, t pour d, etc.), particularité qui se retrouve en sténographie, mais dont les effets, dans cette écriture, s'atténuent ou disparaissent au gré de l'opérateur qui modifie ses abréviations et les dose selon les difficultés du texte (souplesse de l'écriture).

L'orthographe usuelle est définitivement faussée ; les accords de participes et de verbes — non seulement concevables dans l'esprit, mais encore sensibles à la vue — s'éliminent régulièrement ; les doubles lettres deviennent simples ; bref, dénaturation constante, et, qui pis est, *en caractères connus*, de l'orthographe usuelle.

Au surplus, la lecture sténotypique est longue et plus fatigante que celle de la sténographie. On sait que pour lire couramment et sans peine, l'œil doit embrasser tout un ensemble de mots, et prévenir l'idée qui suit, afin de faciliter chez le lecteur la coordination des idées. Qu'on veuille bien, dès lors, se reporter aux exemples ci-dessus. On constatera dans la partie sténotypique un épar-

pillement anormal des caractères, une dislocation syllabique, un étirement chaotique dans le sens de la largeur et surtout dans celui de la hauteur, à tel point que si l'on examine le texte correspondant écrit en sténographie — où tout se coordonne, pour le professionnel, harmonieusement et aisément, et où l'œil embrasse mieux que des lettres : une idée complète, préparant la suivante — on s'aperçoit que le travail visuel, par l'extrême mobilité du regard qu'il impose, se multiplie d'une écriture à l'autre dans la proportion approximative de 1 à 10.

Tous ces défauts, dont l'importance n'échappera à aucun pédagogue, relèguent à eux seuls la sténotypie dans le domaine purement commercial, et lui ferment les portes de l'enseignement public. Le contraire, en tout cas, nous étonnerait de la part de directeurs d'écoles, chargés d'une responsabilité sociale, et habitués au surplus à ne point s'attarder aux idées plus ou moins saugrenues qui éclosent tous les jours dans les sphères commerciales et industrielles. Admettons cependant le fait : les écoles devraient-elles alors acheter le nombre nécessaire de machines, et surcharger en conséquence les programmes scolaires ? Ou voudrait-on obliger chaque élève à l'achat d'une machine pour le travail à domicile ? Et enfin, autoriserait-on les élèves à se servir dans leurs leçons générales, comme ils se servent d'un crayon ordinaire et avec une habileté d'*apprentissage* qui atteint dans certaines écoles la vitesse de 120 mots par minute, d'une sténotype dont le maniement deviendrait vite une cause de désordre, et dont le bruit minime, multiplié par vingt ou par trente, deviendrait pour le maître et pour tout un chacun parfaitement intenable ? Nous ne le pensons pas.

Une telle étude, une telle machine, doivent rester l'affaire exclusive de maisons particulières. Nos écoles, on le conçoit, ne se proposent nullement de spécialiser — sauf de rares exceptions où la sténographie suffit amplement — la jeunesse qu'on leur confie, de l'acheminer vers la profession de sténographes ou de sténotypistes. Leur enseignement est d'un ordre général. Elles ont donc, en l'occurrence, le devoir de munir leurs élèves d'un instrument utilisable dans tous les cas, accessoirement plus encore que professionnellement, dans toutes les professions, et même hors de la profession. Et cet instrument, c'est à notre avis la sténographie, écriture simple et pour ainsi dire démotique, écriture facile pour les gens normalement constitués, écriture qui, une fois apprise et bien apprise, fait définitivement partie de votre bagage intel-

lectuel, au même titre que votre langue maternelle, ou que toute connaissance acquise. Elle est en vous, et avec vous, toujours. Elle ne vous lâche plus. C'est une fidèle servante, plus merveilleuse encore par son caractère universel que la sténotypie, qui nous semble bien plutôt un super-luxe, *d'un usage restreint*, qu'une véritable nécessité.

L. ELIE

Prof. à l'Ecole de Commerce, Genève.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

POTENTIEL ÉDUCATIF DES VIES... VÉCUES

Malgré tout le charme qui se dégage des contes de fées, personne ne songerait sérieusement à faire de ce genre la Bible de l'enfant. Et quoique celui-ci marque une prédilection instinctive pour les récits d'aventures, aucun pédagogue ne voudrait remplir les rayons d'une bibliothèque scolaire uniquement avec les produits de cette littérature facile, à miroirs grossissants ou déformants. La fiction, je le sais bien, outre un intérêt captivant qui a sa valeur, peut faire rayonner une certaine force éducatrice. Encore faut-il qu'elle soit inspirée par des principes éducatifs, comme c'est le cas dans les inimitables contes d'Andersen, ou dans les historiettes du bon chanoine Schmidt. Mais la vérité présentée avec art est une force plus grande encore qui éveille un retentissement plus profond dans les âmes que la lecture d'un roman, si génial soit-il, dont la conclusion s'accompagne d'un regret inavoué du lecteur : c'est trop beau pour être vrai. Et le danger réside précisément dans ce divorce auquel on finit par s'accoutumer entre le beau et le bien qui font vibrer momentanément les meilleures cordes de l'âme et le vrai, dans sa terne réalité, auquel on se résigne par faiblesse ou par nécessité.

Donner une plus grande part à la vérité qu'à la fiction est donc un devoir de l'éducateur ; elle offre d'ailleurs assez de variété et d'intérêt pour captiver, assez de beaux exemples pour éduquer. Les œuvres d'imagination les plus parfaites ne sont-ce pas celles qui s'enracinent profondément dans la réalité et qui y puisent une vie plus intense et une substance plus nutritive, avec ce parfum de naturel qui manque si souvent aux produits de l'imagination pure ?

Au nombre des sujets suggestifs de réalisations, on doit placer au premier rang les biographies des héros et des grands serviteurs de l'humanité. On a souvent relevé l'influence heureuse et profonde exercée à travers de nombreuses générations par la lecture des *Hommes illustres* de Plutarque. Un directeur d'écoles publiques d'une ville importante de notre pays, M. Jean Cart, déclarait naguère que rien n'a remplacé les *Vies* de Plutarque comme facteur d'éducation des jeunes. Et il ajoutait : « Nous n'usons pas assez dans l'éducation contemporaine des biographies d'hommes illustres. Qu'on choisisse, dans l'histoire et dans la littérature (j'ajouterai : dans les sciences et dans le monde du travail), des héros capables d'enthousiasmer des jeunes lecteurs et de leur faire dire : « Je voudrais ressembler à cet homme-là. »

L'immortel savant Pasteur déclarait bien haut à un auditoire d'étudiants : « Ayez le culte des grands hommes et des grandes choses. » *Aut Caesar, aut nihil*, écrivait Brizeux dans ses cahiers d'écolier. Et Victor Hugo : « Je veux être Chateaubriand ou rien. » Il fut plus que Chateaubriand !

Sans aller jusque-là, ajoute M. J. Cart, que de jeunes gens ont placé si haut leur idéal qu'ils n'ont pu l'oublier tout à fait au contact des réalités ! Heureux sont-ils, et combien sont avisés les parents et les maîtres qui savent provoquer et encourager de telles exaltations !

L'Ecole doit donc utiliser d'une façon permanente ce levier éducatif puissant que constitue la lecture, ou le récit, des *Biographies*, de bonnes biographies. Introduire les enfants dans la société des hommes utiles de tous les temps et de tous les pays ; élargir considérablement la Galerie de Plutarque, en éliminer aussi les exploits essentiellement guerriers.

PRATIQUE

FRANÇAIS : LA NEIGE

1. Pallieter [1] regardait le ciel à toutes les heures du jour, pour y chercher les nuages qui répandent la neige. La neige, la blanche neige, la pure neige, qui réjouit le visage morne de l'hiver, qui blanchit toutes choses, qui rajeunit la terre noire.

Non, elle ne venait pas, la neige. Des journées durant, des nuages effilés traversaient le ciel, fouettés par l'âpre vent du Nord, qui avait clos la Nèthe rapide, les prairies inondées et les petits fossés d'un couvercle de glace, épais d'au moins cinq doigts... Chaque matin, les vitres étaient tissées de fleurs bizarres. Mais le clou de l'hiver, la neige, la bonne, la paisible neige, était tapie près du pôle nord et n'en bougeait pas.

Pallieter la désirait comme un malade désire le beau temps. Il disait : « L'hiver sans la neige, c'est comme l'été sans le soleil !... »

2. Mais la nuit avant Noël, la neige était tombée, douce et inattendue, en flocons gros et gras, continue, abondante, jusqu'au matin.

Pallieter, qui n'en savait rien encore, s'éveilla le premier... Une blancheur subite lui sauta aux yeux. Il regarda la fenêtre ouverte, et voilà que la branche du noyer qui d'habitude se découpait si noire sur le ciel, était brillante et blanche de neige. Pallieter poussa un cri. Il se dressa sur son séant. Le monde entier était couvert de neige ! Dieu ! Mon Dieu ! Enthousiasmé, Pallieter sauta du lit, et courut à la fenêtre. Une bonne froidure le gifla au visage. L'émotion, le bonheur lui coupaient la parole. La neige, la neige partout, la blanche et grasse neige ! Les horizons, les champs, les haies, l'eau, les arbres, les fermes, les chemins la route, tout était blanc, nouvellement tombé du ciel, tout avait la fraîcheur et la jeunesse d'un enfant.

Et cette blancheur étouffait tous les bruits et répandait sur le monde un silence d'église. Pallieter, du premier coup d'œil, avait reconnu cette béatitude ; son cœur bondit. Jubilant, il passa sa culotte et descendit l'escalier en criant : « Le Bonheur ! Le Bonheur ! ».

Félix TIMMERMANS (*Pallieter*).

Traduit du flamand par B. Claessens. Rieder, éditeur.

Le livre de lecture *Les textes vivants*, que nous avons signalé dans notre dernier numéro, donne un fragment un peu plus grand de cet accueil que Pallieter fait à l'hiver. Tel quel, il est caractéristique ; il permet des observations intéressantes et suggère de nombreux travaux.

[1] Pallieter est un joyeux paysan flamand.

1. **Analyse générale du texte :** *a)* Pallieter a la nostalgie de la neige *b)* Comment elle le surprend ; *c)* L'accueil qu'il lui fait.

2. **Les expressions particulières :** *a)* Pallieter regardait le ciel à toutes les heures, — il y cherchait les nuages qui répandent la neige. — Non, elle ne venait pas, — il la désirait comme un malade désire le beau temps. — L'hiver sans la neige, c'est comme l'été sans le soleil. — *b)* La neige était tombée, douce et inattendue, — une blancheur subite lui sauta aux yeux. — (Cf. le texte d'Erkmann-Chatrian, dans l'*Oncle Jacob* où Fritzel vit *que l'hiver était venu.*) — La branche du noyer.... était brillante et blanche de neige. — *c)* Pallieter poussa un cri, — ...., ... l'émotion, le bonheur, lui coupaient la parole... le bonheur ! le bonheur ! etc.

3. **Les qualificatifs de la neige :** la neige blanche, la neige pure, la neige grasse (celle qui tombe à larges flocons humides, par opposition à la neige sèche des grands froids), la bonne, la paisible neige, etc.

4. **Ce qui en marque l'abondance :** La neige, la neige partout,.... les horizons, les champs, les haies, l'eau, les arbres, les fermes, les chemins, la route, tout était blanc.

5. **Ce qu'elle fait :** elle réjouit le visage morose de l'hiver,.... elle *étouffe* tous les bruits, — elle répand un silence d'église.

6. **Trouver des compléments :** *de nouveaux qualificatifs :* légère, immaculée ; *d'autres expressions :* la neige épaisse, amoncelée, entassée ; — elle amortissait les bruits...

Il va de soi que l'on procédera à l'*explication* et à la *définition* de certains termes — ce qui est grandement facilité par l'analyse.

Des travaux de tout genre peuvent être greffés là-dessus : familles de mots, — dictée, — analyse logique ou grammaticale, — dessin, — rédaction. (Les signes avant-coureurs de la neige. Comment X. X.... accueille la neige. Les animaux — oiseaux — sous la neige, etc.)

ARITHMÉTIQUE

Dans cet immense sujet, nous nous proposons d'aborder quelques questions seulement : notamment celle des *solutions*. On en a parlé et écrit abondamment ; mais ce qui en résulte — et ce que confirme l'expérience — peut être résumé en quelques principes que voici :

1. Les données doivent être précises et exemptes d'équivoques.
2. Les solutions doivent être aussi simples, aussi rapides, aussi directes que possible.
3. On aura toujours en vue la réponse à donner et l'on s'abstiendra de tout calcul, de toute recherche inutiles.
4. Autant que possible, on mettra à contribution le calcul oral et les moyens de simplification.

Et puis, il reste encore à élucider quelques points. Il va de soi qu'on ne peut pas étudier tous les chapitres de l'arithmétique en bloc, parce que plusieurs d'entre eux recourent à des techniques particulières (fractions ordinaires, par exemple), et qu'il faut les apprendre progressivement. Mais, une fois que les techniques sont assurées, que les quelques principes relatifs à un nouveau pro-

gramme sont connus, que les termes spéciaux ont été étudiés, il est inutile de disséquer : chaque problème comporte en soi la totalité des notions du chapitre nouveau. Pour illustrer notre pensée, nous choisissons le chapitre *des intérêts*.

Là dedans, quatre éléments : *le capital, le taux, le temps, l'intérêt* — qui sont fonction les uns des autres.

Dans les leçons introductives, on a eu soin de définir *le taux : l'intérêt annuel de* 100 *fr.* Dès lors, les 4 règles générales *s'imposent* :

1. *L'intérêt* s'obtient en faisant le produit du 1 % du capital par le taux, puis par le temps.
2. *Le capital* est égal à 100 fois le quotient de l'intérêt annuel par le taux.
3. *Le taux* est le quotient de l'intérêt annuel par le 1 % du capital.
4. *Le temps* est le quotient de l'intérêt donné — ou trouvé — par l'intérêt annuel.

Un seul exemple étudié à fond suffit à ces acquisitions. Dès lors, chaque problème devient un quadruple devoir. Soit le problème suivant, tiré du manuel vaudois — degré supérieur, p. 210, No 235 (Enfants de 14-15 ans).

1. *Pour une somme de 7000 fr. empruntée au 4 ½ %, on a payé 26 fr. 25 d'intérêt. Combien de temps l'a-t-on gardée ?*

Solution. — Si l'on avait gardé la somme un an, on aurait payé fr. 70 × 4,5 d'intérêt. Autant de fois cette somme est contenue dans 26 fr. 25, autant on l'aura gardée d'années. (On remarque d'emblée que ce sera moins d'une année.)

$$\frac{26{,}25}{70 \times 4{,}5} = \frac{2625}{31500} = \frac{105}{1260} = \frac{1}{12} = 1 \text{ mois.}$$

2. On a payé 26 fr. 25 d'intérêt pour une somme de 7000 fr. empruntée pour un mois. A quel taux ?

Solution. — A 1 %, cela aurait fait 70 fr. pour un an et fr. 70/12 pour 1 mois. Autant de fois cette somme est contenue dans 26,25, autant de %.

$$\frac{26{,}25 \times 12}{70} = \frac{0{,}75 \times 12}{2} = 0{,}75 \times 6 = 4{,}50$$

3. On a emprunté pour 1 mois un capital à 4,50 %, et l'on a payé pour cela 26 fr. 25 d'intérêt ; quel était ce capital ?

Solution. — S'il avait été 100 fr., on aurait payé pour un mois fr. $\frac{4{,}5}{12}$ Autant de fois cette somme est contenue dans 26 fr. 25, autant notre capital compte de fois 100 fr.

$$\frac{26{,}25 \times 12 \times 100}{4{,}5} = 175 \times 40 = 7000$$

4. Combien paie-t-on d'intérêts pour une somme de 7000 fr. empruntée à 4 ½ % pour 1 mois ?

Solution. — Pour une année, on paierait fr. 70 x 4,5 ; pour un mois, 12 fois moins :

$$\frac{70 \times 4{,}5}{12} = \frac{70 \times 1{,}5}{4} = \frac{105}{4} = 26{,}25$$

D'un problème, les élèves en font quatre, car ils composent eux-mêmes les Nos 2, 3 et 4, et ses données deviennent tour à tour la question : cela sert à mieux fixer les idées et devient moyen de preuve. (*A suivre.*) N.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

DESSIN : UN NOUVEAU MANUEL

Le dessin libre, par *Richard Berger*, professeur au collège de Morges.

En sous-titre : **Les lois du dessin enfantin. La méthode d'enseignement. Les arbres. Le paysage. Les personnages. — En souscription chez Payot et Cie jusqu'au 31 décembre prochain.** *Prix de souscription :* 5 *fr.*

Nos lecteurs sont au fait des immenses progrès réalisés dans l'enseignement de cette discipline réputée *secondaire* — ou *accessoire,* — et qui a bel et bien conquis ses quartiers de noblesse.

Accessoire, elle le fut, alors surtout qu'elle était mal enseignée. Grâce à de hardis novateurs, à des éducateurs que rien ne rebute lorsqu'il s'agit du progrès des méthodes et du bien de l'enfant, on est arrivé à des procédés logiques, sûrs, qui permettent aux moins doués de produire quelque chose d'acceptable, même de très acceptable, pour peu qu'on y mette quelque bonne volonté.

M. Berger, qui est dans le rang, par conséquent chaque jour à la tâche, a voulu faire bénéficier ses collègues de la Suisse romande de ses expériences personnelles, de son savoir et de son talent. Les nombreux articles qu'il nous a donnés — ceux qu'il voudra bien nous donner encore ; ses deux ouvrages : *La didactique du dessin* et la *Gravure sur lino* (tous deux chez Payot) ont renseigné sur ce qui se fait ailleurs ; mais ils ont surtout fait comprendre que, pour l'instant, nous sommes largement dépassés et qu'il s'agit de regagner le temps perdu.

Le dessin libre y aidera puissamment, d'autant plus qu'il est abondamment illustré — disons illustré avec prodigalité — mais aussi avec la maestria qui convient à un tel sujet.

Nos bien sincères compliments à M. Berger — et *qu'on n'oublie pas la souscription.* B.

RÉCITATION : PETITE ENFANTINE

Le petit enfant a peur,
— Il est petit, si petit ;
Il a peur du ramoneur :
L'homme noir, blanc quand il rit.

Le petit enfant tremblant,
Le petit enfant troublant
A besoin de sa maman.

Le bébé a peur du chien,
Le gros chien rit méchamment.
Le bébé serre la main,
Si douce, de sa maman.

N'aura pas toujours maman,
N'aura pas toujours sa main
Pour guider sur le chemin,
Pour chasser les mauvais chiens,
Protéger des hommes noirs
Petit enfant dans le soir !

A. C.

PENSÉE

Un éducateur n'est grand que dans la mesure où il pénètre profondément l'âme de ceux auxquels il s'adresse. PIERRE BOVET.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

LA COUVERTURE

pour relier immédiatement chaque numéro de

„évé"

"L'Educateur"

ne coûte que **fr. 2.70** franco. Système ingénieux, sans pareil à ce jour, couverture toile solide, durable, avec nom imprimé sur le dos. Adressez votre commande en indiquant si pour 1935 ou 1936 (ou pour les 2 années), à **l'Administration de l'Educateur**, avenue de la Gare 23, Lausanne.

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

Ce n'est pas ce que fait le vieillard

mais c'est ce que fait l'homme jeune qui décide du bonheur ou de la misère de sa vieillesse. Si le jeune homme a pris la précaution d'assurer son existence, il sera libéré des soucis matériels à l'époque de ses vieux jours.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Fondée en 1872

Capital et réserves techniques fr. s. **185.000.000.-**

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction de la Genevoise, place de Hollande, 2 **Genève**

ou à A. GROSSI, agent général pour le canton de Vaud, place St-François, 5, **Lausanne**

Bibliothèque nationale suisse
Berne

J. A.

6

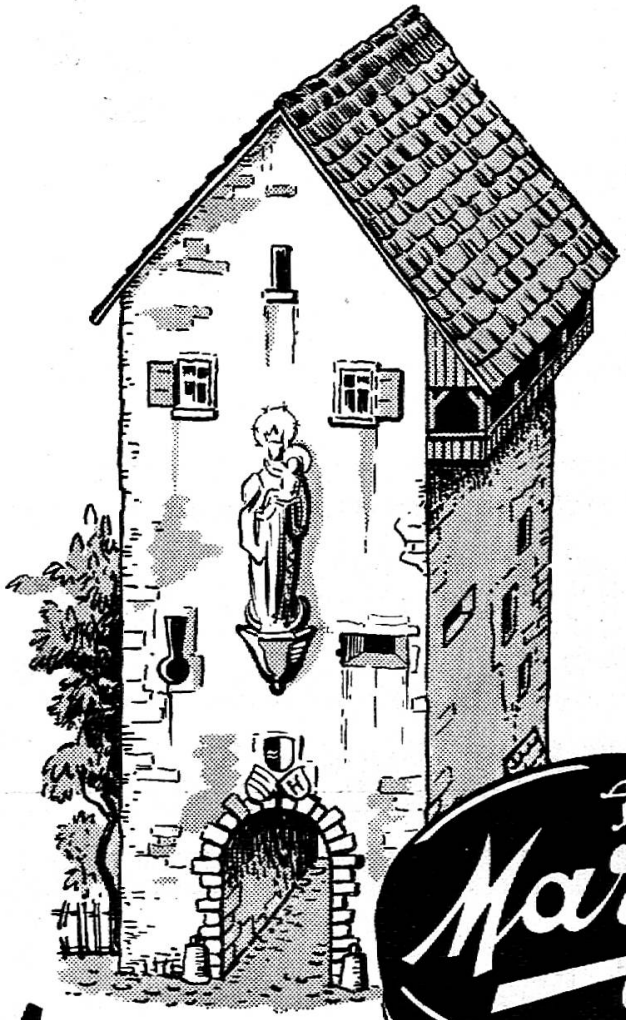

Nouveaux cartonnages Marga

Pour une
«Petite ville argovienne»

Avec chaque boîte Marga-Crème et Marga-Graisse brillante

...petite ou grande, noire ou de couleur, vous avez droit à un **découpage gratuit** pour la construction d'une maison. La série comprend 8 modèles différents, qui permettent le montage d'une petite ville argovienne.

N'employez donc pas n'importe quel cirage pour l'entretien de vos chaussures, mais **exigez la crème réputée MARGA avec les découpages. Pour les cours de travaux manuels, demandez quelques feuilles gratuites au fabricant.**

A. SUTTER

FABRIQUE DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSURE
OBERHOFEN (THURGOVIE)

Editeurs responsables: A. Rochat et C. Grec

N° 47. — LXXIe ANNÉE LAUSANNE, 21 décembre 1935

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, Territet
H. BAUMARD, Genthod
H.-L. GÉDET, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
Al. CHEVALLEY, Lausanne
Ad. LAGIER, Genève
Mlle N. LOBSIGER, Petit-Lancy
J.-E. MATTHEY, Neuchatel
H. SAUTEBIN, Delémont

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :
AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :
Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES FUGITIVES
DISTRACTIONS
PASSENT... MAIS

LE LIVRE
RESTE

OFFREZ-EN
POUR LES
ETRENNES

LIBRAIRIE PAYOT
LAUSANNE GENÈVE NEUCHATEL
VEVEY MONTREUX BERNE BALE